



Flash infos spécial confinement

Votre office de tourisme reste en contact

Mars 2020

Nous sommes toujours là !

En cette période de crise, le service tourisme Entre Bièvre et Rhône continue de fonctionner à vos côtés pour nous tenir prêts dès le redémarrage des activités. Suivant les consignes sanitaires du gouvernement, nous n'avons pas pu maintenir l'éductour prévu début avril mais nous poursuivons le travail de préparation de la saison pour les supports de promotion 2020, la programmation des animations et la promotion de la saison. La reprise d'activité pourra générer une fréquentation touristique accrue de proximité. L'équipe tourisme est en télé-travail et reste donc joignable par téléphone et mail pour toutes vos questions.

Le service de renseignement au public est également maintenu par téléphone et une information adaptée est mise en place sur la page Facebook de l'Office de tourisme.

La centrale nucléaire : des besoins urgents

Un nouvel arrêt de tranche aura lieu du 30 mars au 30 avril - à minima - avec un démarrage dès cette semaine et un pic le 17 avril, ces dates étant susceptibles d'évoluer selon les conditions du confinement. Notre service a été sollicité pour les besoins d'hébergement et de restauration des salariés des entreprises prestataires d'EDF. Nous sommes donc à la recherche des **hébergements disponibles** pour accueillir cette clientèle. Par ailleurs nous faisons le recensement **des restaurants qui seront ouverts le soir** ou qui proposeront un service de plats à emporter.

Si c'est votre cas, signalez-vous dès maintenant par mail à nos services à :
infos@tourisme-entre-bievretrhone.fr

Le premier magazine de destination Et Bièvre Et Rhône

A l'occasion de la création du nouveau territoire, la communauté de communes a souhaité repenser le guide touristique du territoire pour en faire un Magazine de destination plus identitaire et attractif et donc plus valorisant pour tous. Ce travail de refonte est en cours pour une sortie en avril. La présentation des établissements d'hôtellerie-restauration est inchangée cette année et sera revue à la prochaine édition à la faveur du numérique. Pour l'heure le site web de l'Office de Tourisme devenu www.tourisme-entre-bievretrhone.fr, a déjà intégré les informations de promotion des établissements. Une mention spéciale pourra être indiquée pour ceux qui proposent des services adaptés à cette période.

Les nouveautés de la programmation 2020

Le service tourisme prépare les Rendez-vous loisirs 2020 : des visites, des activités de plein air en rando, en vélo électrique et ... en bateau !

Une nouvelle offre de balades en bateau est prévue au départ des Roches de Condrieu du 26 juin au 12 juillet puis les week-ends des 19-20 et 26-27 septembre, avec un bateau plus grand pour des sorties thématiques : des balades nature, de découverte du Rhône, des croisières déjeuner, dégustation et des croisières Jazz à Vienne ! Tout le programme vous est en général présenté lors du lancement de saison prévu fin avril, date qui vous sera confirmée ultérieurement selon les conditions du confinement.

A noter : dès la reprise, l'office de tourisme Entre Bièvre et Rhône possèdera **deux vitrines de valorisation du territoire**, l'une à St Maurice l'Exil, l'autre à Beaurepaire. Le bureau d'information de Beaurepaire proposera en plus un guichet de vente des titres de transport Trans'Isère. La conseillère en séjour Mathilde Broliquet a été embauchée en février pour assurer ces services au public.

Sommaire :

Recto :

Votre actualité

Verso :

Les mesures
d'accompagnement
aux professionnels
du tourisme



Service Tourisme

Communauté de communes
Entre Bièvre Et Rhône
Rue du 19 mars 1962
38 556 Saint-Maurice
l'Exil Cedex

Téléphone : 04 74 29 31 00



**OFFICE DE
TOURISME
EBER**

infos@tourisme-entre-bievretrhone.fr

Bureau d'information
touristique de
St Maurice l'Exil

Accueil téléphonique
04 74 86 72 07
Du Lundi au Vendredi : 9h30-12h
et 13h30-16h30

Bureau d'information
touristique de
Beaurepaire

Accueil téléphonique
04 74 84 68 84
Mardi, Mercredi, Vendredi :
9h-12h30 et 14h30-17h30
Jeudi et Samedi :
9h-12h30

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.tourisme-entre-bievretrhone.fr

Les mesures d'accompagnement aux professionnels du tourisme

Taxe de séjour 2020

La déclaration d'activité au séjour reste d'actualité sur la plateforme dédiée pour ce premier quadrimestre 2020 <https://taxe.3douest.com/entrebievretrhone.php>. Cependant et afin de tenir compte des difficultés actuelles, des facilités d'échelonnement de paiement seront apportées par la communauté de communes pour alléger la trésorerie des hébergements.

Le gouvernement met en place des mesures de soutien aux entreprises

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-I0032020.pdf>

1. Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
3. Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
4. Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et micro-entreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions ;
5. La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
6. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
7. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
8. L'appui au traitement d'un conflit de clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
9. La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Pour plus d'informations, contactez votre chambre consulaire et consultez :

www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

FAQ du Ministère des finances :

https://drive.google.com/file/d/1T_DZO45yyyRaF0ji7rJz2lulh7nUgwDD/view

L'accompagnement régional

La région Auvergne-Rhône-Alpes propose également des mesures d'accompagnement avec un fond régional d'urgence Tourisme et Hébergement pour soulager les trésoreries à hauteur maximale de 5000 € par bénéficiaire. S'informer au : 0 805 38 38 69

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

Mise en place d'un prêt tourisme

Les banques se mobilisent aussi. Voir l'article ci-dessous :

<https://presse.bpifrance.fr/bpifrance-lance-un-pret-sans-garantie-destine-aux-tpe-et-pme-du-tourisme-avec-le-soutien-de-la-banque-des-territoires/>